



Assemblée générale

Distr. générale
18 mai 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 130 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Enquête sur un détournement de fonds portant sur un montant de 4,3 millions de dollars, commis par un fonctionnaire de rang supérieur affecté à la composante reconstruction de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

Note du Secrétaire général

Rectificatif

1. Résumé

Lire comme suit la première phrase du deuxième paragraphe :

L'enquête a révélé que M. Trutschler avait commis plusieurs délits aux dépens de la MINUK : le BSCI et l'OLAF ont établi que M. Trutschler avait fait en sorte que l'entreprise publique de fourniture d'électricité de la Serbie-et-Monténégro vire sur un compte en banque placé sous son contrôle, à Gibraltar, un montant de 4,3 millions de dollars qui devait être versé à la société kosovare de production d'énergie (KEK) située en Serbie-et-Monténégro en règlement de la vente d'électricité sur le réseau électrique de l'ex-Yougoslavie. Lorsqu'on a découvert que KEK n'avait pas reçu le montant en question, M. Trutschler a viré les fonds qui lui restaient sur un compte offshore au Belize pour éviter qu'ils ne soient recouvrés.

2. Paragraphe 5

Lire comme suit la troisième phrase :

Son siège est à Pristina, au Kosovo (Serbie-et-Monténégro).

3. Paragraphe 6

Lire comme suit les première et deuxième phrases :



Le BSCI a constaté que le Kosovo faisait partie d'un vaste réseau de distribution d'électricité s'étendant jusqu'aux limites géopolitiques de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie. Ce réseau était en place avant le conflit de 1999 au Kosovo.

4. Paragraphe 7

Lire comme suit la première phrase :

Depuis la fin du conflit, en 1999, le Kosovo a souvent connu des pénuries d'électricité.
